



# Il était une Foy

Avril 2020 N°48

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



**Bonjour à toutes et à tous,**

Nous ne pouvions pas, lors de la précédente édition

de notre journal municipal imaginer pire situation que la crise sanitaire mondiale à laquelle nous sommes confrontés.

Depuis quelques semaines notre quotidien, nos habitudes sont bouleversées. Les élections municipales se sont malgré tout tenues.

Nous n'avions encore pas eu l'occasion de vous remercier de nous avoir reconduits pour gérer la commune.

C'est donc au nom de toute l'équipe « Sainte-Foy ensemble » que j'ai conduit, que je vous remercie.

Soyez certains que nous mettrons toute notre énergie à votre service.

Comme vous pouvez le constater dans la période critique que nous traversons, nous avons réagi avec efficacité, grâce notamment aux actions et l'organisation mises en place au cours des deux derniers mandats.

Nous nous rendons compte qu'il est rassurant de pouvoir compter sur les commerces de première nécessité, de pouvoir s'approvisionner sur le marché, d'avoir la capacité de diffuser les informations en temps réel sur un site internet opérationnel.

Ce bulletin vous détaillera les actions déployées par rapport à la situation de pandémie mais vous permettra aussi de suivre les informations concernant l'avancement des projets de notre commune.

**Compte tenu des règles sanitaires à respecter, ce numéro est disponible en consultation sur le site internet. Quelques exemplaires papiers sont à votre disposition dans les commerces ouverts.**

Un énorme merci à tous ceux qui professionnellement ou bénévolement sont mobilisés pour combattre cette crise. Prenez bien soin de vous.

Votre Maire,  
**François Vives**

## COVID-19

### Assurer l'essentiel



L'équipe municipale en place assure avec l'appui de la gendarmerie le respect des règles sanitaires pour que le marché puisse se tenir.

Des actions pragmatiques et efficaces pour traverser la crise.

Le marché de plein vent, mis en place il y a 9 ans, devient un point de ravitaillement majeur pour les administrés.

Très rapidement, dès l'annonce du confinement, il a été jugé indispensable de mettre en place des solutions pour continuer à vivre au village tout en se protégeant du virus.

L'équipe municipale en place et le Directeur Général des Services, Olivier SACAREAU se réunissent tous les deux jours en visio-conférence pour analyser les consignes gouvernementales et les déployer sur la commune.

Un plan de continuité des activités a été activé de la même manière qu'au sein de la Communauté de communes Cœur de Garonne.

A l'initiative des médecins et d'autres professionnels de santé du village et des alentours, dont l'objectif premier est d'éviter les contaminations, notre commune a été l'une des premières à disposer d'un centre de soins

dans un local dédié, destiné aux patients supposés infectés par le COVID-19. Ce local est situé à la Maison de la petite enfance et mis à disposition par la Communauté de communes Cœur de Garonne. Le nettoyage est assuré chaque jour par les agents communaux.

Un système de consultation à distance via la plateforme Doctolib permet également d'établir un premier diagnostic.

Grâce à sa réactivité, notre commune a été l'une des premières du département à avoir obtenu une dérogation pour maintenir son marché de plein vent dominical. Un maintien fragile qui nécessite un respect strict des règles de protections. Les élus sont et seront présents autant que nécessaire pour permettre et garantir le respect de ces règles.

### Dans votre journal d'avril...

**Action Municipale > Page 2**

Résultats des élections municipales

**Vivre à Sainte-Foy > Page 3**

S'alimenter en confinement



### Informations confinement

Pour rester informés, connectez-vous sur les sites internet de la commune et de la 3CG.

**Actualités > Page 4**

A l'école pendant le confinement

## Elections municipales 2020

# Résultats et mise en place...

Malgré le contexte, les élections municipales ont pu se tenir le 15 mars dernier pour ce qui concerne le 1<sup>er</sup> tour avec un très fort taux d'abstention (voir tableau). Il avait d'abord été envisagé l'installation du maire et des conseillers municipaux lors d'un Conseil Municipal à huis clos mais cette solution a été abandonnée. Les élus du mandat 2014-2020 restent en poste jusqu'à la date d'installation du nouveau conseil municipal, qui sera fixée par décret et interviendra au mois de juin au plus tard.

Liste conduite par	Voix	% inscrits	% exprimés	Sièges au Conseil Municipal	Sièges au conseil communautaire
M. François VIVES	417	27,27	52,51	15	3
M. Patrice LONG	377	24,65	47,48	4	1

	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	1529		
Abstention	700	45,78	
Votants	829	54,22	
Blancs	13	0,85	1,57
Nuls	22	1,44	2,65
Exprimés	794	51,93	95,78

**Les candidats élus :** Vives François\*, Porte Véronique, Delcouderc Pascal, Guys Dominique\*, Bron Michel, Banache Isabelle, Kauffeisen Antoine\*, Dupin Sylvie, Nous Frédéric, Briquet Corinne, Feldmann Franck, Roquebert Isabelle, Estibals Jacques, Call Carole, Vignaux Alain, Long Patrice\*, Martres Aline, Rolland Gérard, Vise Marie-Noëlle.

\* Élu au conseil communautaire

## Mairie de Sainte-Foy

# La communication pendant le COVID-19

**En période de crise sanitaire, comme en temps normal, la communication publique se doit d'être fiable pour pouvoir être utilisée et relayée auprès du grand public.**

Quelles que soient les circonstances, les instructions législatives et réglementaires d'intérêt général émises par les services de l'état, les administrations, les collectivités territoriales et les organismes publics sont réceptionnées en Mairie, analysées par les services administratifs, validées par les élus et mises en œuvre par l'ensemble des agents municipaux.

En fonction de l'actualité, l'infor-

mation est diffusée sur le panneau lumineux, sur le site internet de la commune et par voie d'affichage. Chaque habitant peut ainsi en prendre connaissance.

A Sainte-Foy, l'information a notamment porté sur la diffusion des arrêtés de restriction de circulation, les autorisations de déplacements, l'accueil scolaire et extra-scolaire des enfants des personnels soignants ou réquisitionnés, la mise en œuvre d'une cellule médicale COVID-19, la mise en place d'une réserve civique « Dispositif Foyens Solidaires » ou encore sur le maintien à titre dérogatoire du marché hebdomadaire.

## COVID et Communauté de Communes

# Continuité des services

**Les collectivités territoriales qui assurent aujourd'hui la gestion d'un certain nombre de services publics essentiels au bon fonctionnement de la société sont directement concernées par la pandémie COVID-19.**

Elles ont la responsabilité, comme tous les services de l'état, d'établir un plan de continuité d'activité (PCA). Ce dispositif, évolutif en fonction des décisions et recommandations des autorités sanitaires, a pour objectif de maintenir le fonctionnement du service public et d'assurer la protection des usagers par l'organisation, en mode dégradé et dans le cadre d'un fort absentéisme, des services à la population relevant de leurs compétences légales. Le PCA

organise le maintien des missions essentielles et si possible des autres missions classées par ordre de priorité, en mettant en œuvre des mesures de protection du personnel et en limitant autant que possible la propagation du virus au sein de l'organisation.

Dans le cadre du PCA Cœur de Garonne, les services suivants sont maintenus : la direction générale, la prise en charge des personnes âgées et la collecte des ordures ménagères.

Pour les autres services, les activités sont adaptées, réduites ou suspendues comme par exemple les collectes de tri sélectif qui ne sont plus assurées.



## Gendarmerie : inspection annoncée

# Présentation des brigades

**En appui permanent des élus, les brigades de Saint-Lys et Plaisance du Touch se mobilisent au quotidien...**

Cette année, la communauté de brigades avait décidé de délocaliser sa présentation sur notre commune. Le 20 janvier, dès 8h30, l'effectif complet des deux brigades qui se composent de 42 militaires a été réuni sur le parvis de la salle des fêtes, au pied du drapeau, ins-

tallé pour l'occasion par le service technique.

Dès l'arrivée de l'officier commandant la compagnie, dans un ordre impeccable, sous le regard des élus des communes de la circonscription invités, a eu lieu l'envoi des couleurs.

C'est ensuite à l'intérieur de la salle des fêtes que le lieutenant commandant l'unité, Jean-Philippe SAVOIA, a présenté les statistiques officielles de

l'année écoulée et a donné les objectifs de l'unité pour l'année à venir.

Les échanges réguliers entre la brigade de Saint-Lys et les élus de notre commune permettent de rester vigilants et de garantir la meilleure tranquillité pour tous. Nous les remercions sincèrement, en particulier pour leur soutien dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.



Envoi des couleurs : une première pour la commune



## Confinement

# S'alimenter localement

### On peut s'alimenter 7 jours sur 7 à Sainte-Foy.

Cette période COVID-19 a bouleversé certaines de nos habitudes alimentaires ; nombre plus important de repas à préparer, mais aussi pour beaucoup l'envie de s'approvisionner auprès des producteurs locaux.

Nous sommes relativement chanceux à Sainte-Foy car nos commerces alimentaires ont pu maintenir leurs activités en s'adaptant pour certains :

- la Pizzeria Amélie, uniquement les vendredis et samedis en formule drive et pré commande via [lespizzasdamelie@gmail.com](mailto:lespizzasdamelie@gmail.com) ou par messenger.
- la boulangerie, le matin et avec toujours la possibilité d'acheter des produits de première nécessité au poids sans oublier d'apporter le contenant (beurre, farine, crème fraîche, sucre, œuf, lait)
- le Point Vert (Coopérative Eurallis – Route de Cambernard) est approvisionné régulièrement en

bœuf, veau, porc, volailles et truites tout en maintenant les autres produits locaux

- « La ruche qui dit oui » propose toujours de récupérer le mercredi, les commandes de produits locaux passées sur son site internet
- le marché de plein vent du dimanche matin a reçu l'autorisation préfectorale de passer de 6 à 8 étals.
- Le restaurant « la Bonne Recette » venait juste d'ouvrir avant le confinement. Sa nouvelle propriétaire Nadia a mis en place une livraison de menu tous les jours (commande jusqu'à 18h la veille par SMS au 06 47 08 14 14 et livraison le lendemain), le menu est affiché à la boulangerie et à la Presse et vous pouvez aussi trouver l'information sur la page Facebook du restaurant.

### S'alimenter aussi en proximité

Le site internet du Pays Sud Toulousain ([https://payssudtoulou-](https://payssudtoulou-sain.fr)



Mise en place des règles de distanciation sociale à la boulangerie

[sain.fr](https://payssudtoulou-sain.fr)) recense les producteurs du territoire. Pain, légumes, fruits, fromage... N'hésitez pas à vous abonner à leur Newsletter.

La Région Occitanie a créé une plateforme internet des professionnels de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des commerces alimentaires en Occitanie qui se mobilisent pour nous livrer à manger à domicile. <https://solidarite-occitanie-alimentation.fr>



### Equipement Local associatif multi-activités

Les travaux de construction du local multi-activités continuent malgré le confinement et sont réalisés par l'entreprise BATI&PLUS située à Sainte-Foy de Peyrolières. Pour rappel, ce local implanté au lieu-dit 'Les Tuileries' (ancienne station d'épuration) accueillera des associations telles que la chasse, les randonneurs..., dont les activités nécessitent du stockage ou du rangement. Les travaux devraient être terminés dans l'été 2020.

## Solidarité

# A Sainte-Foy, les actions se sont multipliées

### La municipalité a rapidement mis en place certains dispositifs d'aide aux administrés.

De nombreux bénévoles se sont portés volontaires auprès des services de la mairie ou en s'inscrivant sur le site de la « réserve civique ». Cette solidarité spontanée a permis la mise en place du service «Foyens solidaires». Ce dispositif s'adresse aux personnes vulnérables, de santé fragile, sans possibilité de déplacement ou en situation d'isolement social, aux personnes âgées ou dans toute autre situation pouvant nécessiter un soutien. Toutes les personnes de plus de 65 ans sont contactées par téléphone une fois par semaine afin d'identifier leurs besoins de première nécessité.

En ce qui concerne la continuité éducative des enfants des personnels soignants, l'accueil est assuré dans les écoles grâce



au personnel communal et au corps enseignant.

L'EHPAD est aussi en contact étroit avec la municipalité. Par l'intermédiaire du CCAS, deux tablettes ont été offertes à l'établissement pour permettre aux résidents confinés de pouvoir échanger avec leurs familles.

Bien d'autres actions de solidarité se déroulent dans cette période d'état de crise sanitaire, entre voisins, amis...

N'oubliez pas d'appliquer strictement les gestes barrières qui vous protègent et protègent aussi les autres.



François Vives en présence de membres du Conseil Municipal a accueilli le 8 février 2020 les nouveaux citoyens majeurs pour la cérémonie de citoyenneté

## Démocratie

# Cérémonie de citoyenneté

Un jeune ayant atteint l'âge de 18 ans depuis le 1<sup>er</sup> mars de l'année précédente, et figurant sur la liste électorale est invité à la cérémonie de citoyenneté en tant que :

- jeune inscrit d'office à la suite de son recensement,
- jeune ayant effectué une inscription volontaire,
- jeune inscrit comme citoyen d'un autre état membre de l'Union européenne.

Cette cérémonie doit se dérouler

en dehors des périodes de campagne électorale officielle et de ce fait, cette année, la cérémonie a eu lieu le 8 février 2020 en présence de six jeunes, du maire et de conseillers municipaux.

Les principes fondamentaux de la République, de la démocratie et de notre système politique sont présentés par le maire lors de cette cérémonie. La carte d'électeur ainsi qu'un livret du citoyen leur est ensuite remis.

## Scolarité

# A l'école pendant le confinement...

Pendant le confinement, les écoles devaient être fermées, et les élèves rester chez eux... sauf les enfants des personnels de santé. Pour eux, un accueil a été organisé dans les écoles de la commune.

Les inscriptions se sont faites par un formulaire en ligne géré par l'Inspection de l'éducation nationale de Fonsorbes qui transmettait les besoins à la mairie.

Dix familles ont été concernées par ce dispositif et chaque jour c'est un effectif d'un à quatre enfants qui a pu être accueilli jusqu'à la date des vacances de printemps.

Il était important que chaque élève profite de la continuité



pédagogique et, pour cela, qu'il puisse bénéficier d'une connexion internet. La commune a donc prêté, par le biais de l'école, des ordinateurs à des familles non équipées, pour aider les enfants à poursuivre les apprentissages.

Si les enseignants ont organisé le temps scolaire, ce sont les agents de la commune (ATSEM et per-

sonnel de restauration) qui ont assuré la gestion du périscolaire. Pendant la période de vacances scolaires, aucun enfant n'a été accueilli la première semaine et un seul pendant la seconde, sa prise en charge a été assurée par les agents communaux.

Un grand merci à tous ceux qui ont permis l'accueil de ces enfants !



### Déchets verts

#### Que faire avec ?

En premier lieu, être inventif avec les moyens dont on dispose chez soi et comme le temps ne manque pas, commencer un compostage en alternant branchages recoupés et tontes de pelouses.

Le brûlage reste interdit, donc pour tout ce qui est trop volumineux et ne peut pas être composté, la déchèterie a rouvert à partir du mardi 21 avril et fonctionnera du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Soyez patient car là aussi des règles s'appliquent : **un véhicule à la fois sur la plateforme.**

### Civisme

#### Animaux et nuisances sonores



Les animaux doivent être tenus en laisse en dehors du domicile : actuellement cette règle est encore plus nécessaire pour le respect des distances entre personnes dans les rues ou sur le marché de plein vent.

(L. 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Profitons du calme d'une circulation automobile restreinte et veillons à respecter les périodes où les travaux de bricolage ou de jardinage sont autorisés :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h. (Arrêté préfectoral du 23 juillet 1996).

Quelle que soit l'heure, les bruits (musique, cris ...) ne doivent pas nuire à la tranquillité ou à la santé du voisinage ...

(Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage)

## Confinement

# L'impact sur la vie associative

**La pandémie de COVID-19 et la crise sanitaire qu'elle engendre ont déstabilisé et fortement impacté l'ensemble des activités des associations sur la commune et la Communauté de communes Cœur de Garonne.**

Les organisateurs des événements sont confrontés à la difficile décision d'une annulation ou d'un report de leur manifestation. A ce jour, les grands rassemblements sont interdits jusqu'au 15 juillet au moins. Malheureusement de nombreuses manifestations sont d'ores et déjà annulées sur notre commune pour 2020 (Terre de Jazz, Olympiades Canines, Kermesse des écoles, Fête du cheval et des tracteurs). D'autres manifestations prévues pour l'été ou la prochaine rentrée sont en cours d'évaluation mais en attente des directives du gouvernement



Le temps de l'insouciance.....marche nordique du dimanche matin

(Cœur Estival, Sainte-Foy de France, forum des associations, fête locale).

Les membres de la commission des associations rencontreront, dès que ce sera possible, les présidents des associations pour évaluer la situation et décider des manifestations qui pourront se tenir dans les prochains mois

tout en assurant la sécurité sanitaire de chacun.

Nous partageons la déception de tous les Foyens, mais les décisions prises devraient permettre de nous retrouver le plus vite possible, nombreux et en bonne santé autour d'événements festifs que nous attendons tous avec impatience.

## La mairie à votre service

Contacteur la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51  
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr

**Permanence téléphonique pendant le COVID-19 :**

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

[www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr](http://www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr)